

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 13 (1905)

Heft: 12

Artikel: Le soignage des malades en France [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-683197>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

propre cautère ou le désagréable séton, ou bien que les orifices de perforation des lobules des oreilles de vos fillettes n'aient pas suppuré. Bien plus, si j'ai réellement atteint le but que je me suis fixé en écrivant cet article, je compte trouver en vous des apôtres convaincus qui répandront ces idées et combattront les préjugés dangereux que j'ai signalés; pour une personne avertie, agir autrement serait, en effet, presque risquer de se rendre moralement complice d'homicides par imprudence!

LE SOIGNAGE DES MALADES EN FRANCE

(Suite.)

II. LES INFIRMIÈRES ANGLAISES

a) LE RECRUTEMENT

La profession de garde-malade a totalement changé en Angleterre sous l'impulsion de Miss Florence Nightingale; tandis que Dickens dépeint la garde-malade malpropre, ivrogne, intéressée, c'est un honneur maintenant de porter ce titre en Angleterre.

Les jeunes Anglaises obligées de gagner leur vie se dirigent de préférence vers cette carrière; leurs parents dépensent ce qu'ils gagnent, c'est admis; aux enfants à pourvoir à leur propre subsistance. Le nombre des postulantes permet de faire un choix excluant celles qui ne sont pas très fermes dans leur idée ou qui sont moins douées. Le célibat est exigé, mais non le vœu de célibat; il arrive au contraire souvent aux nurses de se marier, elles savent alors qu'elles ne seront plus nurses.

La postulante est rendue attentive

aux difficultés qui l'attendent; si elle persiste dans sa demande, on lui envoie un questionnaire demandant des renseignements personnels, un règlement, et lorsque la « matron » est munie des certificats et des papiers de la préposée, elle juge, après une entrevue, de l'admission ou du refus.

Si la personne est acceptée, elle passe par un temps d'essai qui permet de juger de ses aptitudes; si celles-ci sont suffisantes et si la garde ne renonce pas à continuer, elle est nommée « probationer » et fait partie du personnel d'hôpital.

b) CONDITIONS PÉCUNIAIRES.

A partir de la seconde année, les élèves sont rétribuées 300 à 500 francs par an. Le rang de « staffnurse » ou élève diplômée s'obtient au bout de trois ans, quelquefois de deux. La nurse peut alors devenir garde privée, ou rester dans l'hôpital, si ses supérieures veulent la garder et qu'il y ait de la place libre.

Elle peut gagner 250 francs la première année, 375 francs la seconde, 500 francs la troisième, de 600 à 750 francs pendant la plus grande partie de sa vie, de 750 à 900 francs et parfois 1250 francs à la fin de sa carrière, c'est-à-dire vers cinquante ans.

La carrière de nurse ne suffit pas pour assurer une retraite. Ce fait a été le point de départ de la fondation de caisses de retraite auxquelles s'inscrivent beaucoup de gardes; on encourage vivement les nurses à prendre ces assurances.